



Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal qui s'est tenue le lundi 19 septembre 2022 à 19 heures 30, à la Mairie, en session ordinaire sous la présidence de Madame Edith RUCHON, Maire.

Date de convocation : 15 septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 19

PRESENTS : Mme Edith RUCHON, Maire. M. ORENGIA Alain, Mme CAMUS Katy, Mme GATET Fanny, M. MARTICORENA Jean-Claude, Adjoint. Mme MOSNIER Dominique, Mme TONOLI Eliane, M. PACITTI Jacques, M. BOITON Roger, M. LAROSE Didier, Mme BIEUVELET Laetitia, M. LEFAIVRE Pierre-Gilles, Mme CHAVASSE Danielle.

Absents excusés : M. LEICHER Jean-Luc (pouvoir à Mme GATET), M. AUTISSIER Bertrand (pouvoir à Mme CHAVASSE), M. GROS Gérémy (pouvoir à M. ORENGIA), Mme BURGAUD Véronika (pouvoir à Mme TONOLI), M. PEYRE Bernard (pouvoir à Mme MOSNIER),

Absent : M. BERTHONNECHE Brice.

Secrétaire : M. LAROSE Didier.

Le quorum étant vérifié, la séance est ouverte.

Le procès-verbal de la réunion du 25 juillet 2022 est approuvé en l'état et signé par Mme la Maire et Mme Dominique MOSNIER, secrétaire de séance.

PERSONNEL COMMUNAL – CREATION DE POSTES CONTRACTUELS

Edith RUCHON prend la parole pour expliquer le sens de cette délibération.

Quatre personnes travaillent actuellement à la cantine.

Il existe un poste en contrat CAE qui se termine le 02/10.

Pour la bonne organisation du service de l'année scolaire 2022/2023, il est nécessaire de créer deux postes contractuels sachant que les profils de postes sont modifiables d'une année sur l'autre.

En volume horaire, il y a simplement 8 h par semaine supplémentaires, pour faire face à l'augmentation du nombre de repas servis.

Deux postes seront à supprimer ultérieurement : celui de l'ancien cuisinier (non remplacé) ainsi que le poste d'un employé qui doit passer prochainement en invalidité.

Laetitia BIEUVELET demande s'il est possible d'avoir un surcroît d'heures pour un poste d'ATSEM pour l'horaire de 11 h à 11 h 30, suite à un incident récent, qui a amené l'enseignante à laisser sa classe pour y faire face.

Edith RUCHON précise qu'en cas d'urgence, le personnel communal peut aider à gérer les situations délicates, et qu'il est difficile de dimensionner pour des cas exceptionnels.

Katy CAMUS explique qu'il n'est pas possible de se passer des ATSEM au moment de la restauration des enfants compte tenu du nombre d'enfants.

Edith RUCHON rappelle qu'il est toujours possible d'utiliser son portable pour appeler de l'aide en cas de nécessité.

Délibération :

Madame la Maire fait part que le groupe scolaire Paul Vincensini compte 175 élèves à la rentrée 2022/2023 répartis dans sept classes. La fréquentation du périscolaire et du restaurant scolaire s'en trouve augmentée.

Considérant que le contrat d'accompagnement dans l'emploi créé par délibération en date du 6 décembre 2021 va prendre fin,

Considérant que pour pallier les nécessités de service et aux absences de l'année scolaire, il y a lieu de prévoir le recrutement d'agents contractuels.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide la création de 2 postes d'adjoint technique contractuels qui interviendront au périscolaire, au restaurant scolaire et à l'entretien des locaux du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023.**
- **Charge Madame la Maire de faire le nécessaire.**
- **Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune.**

REGLEMENT INTERIEUR - RESTAURANT SCOLAIRE – ALSH PERISCOLAIRE

Katy CAMUS dresse le constat suivant : en dépit des rappels, certains parents ne signalent pas l'absence de leur (s) enfant (s) au repas de la cantine ce qui a amené parfois à jeter un nombre significatif de repas.

On peut penser que cette incivilité résulte en partie du fait que les repas non pris ne sont pas facturés aux parents.

Pour faire face à cette situation, le règlement intérieur évolue, uniquement sur ce point.

Désormais, les parents devront anticiper les absences, avec bien entendu une tolérance en cas d'imprévu : l'absence devra être signalée le jour même au plus tard à 8h.

A défaut, les repas seront facturés double même si l'enfant n'est pas présent.

Pour les enfants présents et non-inscrits, l'enfant pourra bien sûr se restaurer, mais le repas sera facturé le double du tarif habituel.

Katy CAMUS termine en rappelant que le prix des repas est demeuré stable en dépit de l'inflation.

Le règlement sera transmis aux parents.

Délibération :

Madame la Maire rappelle le règlement intérieur du restaurant scolaire, de l'ALSH Périscolaire approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 19 juillet 2017.

Il nécessite d'être actualisé et certains points du règlement doivent être précisés. Il convient de le mettre à jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- **approuve le nouveau règlement du restaurant scolaire de l'ALSH périscolaire, applicable au 1^{er} octobre 2022.**

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION REV'NATURE

Alain ORENGIA précise que nous approchons la 4^{ème} session du festival, qui, à la base, était portée en collaboration par Graine Buttée, « Entrez ! c'est ouvert ! » et la mairie.

Pour valoriser et poursuivre le développement de cette manifestation, il est apparu nécessaire de créer une association qui s'occupe spécifiquement de ce projet.

L'association REV' NATURE a donc été créée à cet effet en mars 2022.

Compte tenu du budget prévisionnel du festival, de l'absence de trésorerie de cette nouvelle association, il est proposé d'octroyer une subvention exceptionnelle, sachant que le rayonnement de cette manifestation se confirme année après année.

Le festival change également de nom, l'association ENTREZ C'EST OUVERT souhaitant pouvoir conserver l'usage du nom de REV' NATURE.

Edith RUCHON rappelle que le montant de la subvention versée en 2021 était de 2000 €, elle est limitée à 1500 € cette année.

Alain ORENGIA insiste sur l'utilité de participer à ce festival, qui prend un écho tout particulier après l'été que l'on vient de connaître.

Eliane TONOLI indique que, le samedi du festival, deux randonnées seront organisées, une plus orientée vers les enfants, l'autre pour les adultes, avec des haltes prévues avec des naturalistes, des points cultures, décryptage du paysage, et visite du jardin en permaculture d'Alain ORENGIA.

Les deux sentiers ont des départs et des arrivées communes, il y a simplement une variante pour les adultes.

Un atelier vannerie est prévu à l'arrivée et une table ronde sur la biodiversité le soir.

Edith RUCHON mentionne que le vendredi soir, le spectacle musical « un si beau jardin » sera donné. Un marché bio se déroulera dans les rues du village, si le temps le permet.

Le programme est maintenant bouclé, l'information sera rapidement communiquée aux habitants par les canaux habituels.

Délibération : *(Faisant partie de l'association, Edith RUCHON et Alain ORENGIA ne prennent pas part aux votes)*

Madame la Maire fait part que l'association REV'NATURE, nouvelle association créée le 18 mars 2022 organise en succession d'ENTREZ C'EST OUVERT le festival REV'en vert les 14, 15 et 16 octobre 2022 sur la Commune.

Cette nouvelle association, ne disposant pas de trésorerie, a fait parvenir en Mairie une demande de subvention exceptionnelle pour l'organisation de cet évènement qui s'inscrit dans les manifestations importantes au niveau de la commune et même plus largement. Elle a réuni plus de 600 personnes l'an dernier.

Considérant que ce festival vise à développer la sensibilisation et la mobilisation des citoyens (enfants et adultes) de la Commune voire du territoire, sur les problématiques liées à l'environnement, en proposant différentes approches (culturelle, informative, pédagogique, récréative) et contribuant à renforcer le maillage local des acteurs,

Considérant que ce projet entre pleinement dans les objectifs de l'équipe municipale,

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 500 € afin d'aider l'association à équilibrer son budget pour cette organisation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix Pour (Mme RUCHON et M. ORENGIA n'ont pas pris part au vote) :

- Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 € à l'association REV'NATURE pour l'organisation du festival REV' en VERT prévu les 14, 15 et 16 octobre 2022,
- Dit que la dépense de cette subvention sera imputée sur les crédits qui seront inscrits au compte 6574 du Budget 2022.
- Dit que l'association devra fournir une justification de l'emploi de la subvention et un bilan de ce projet.
- Autorise Madame la Maire à signer tous les documents y afférents.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « ENTREZ ! C'EST OUVERT ! »

Laetitia BIEUVELET explique que Gérard BAILLY va intervenir auprès des enfants pour leur expliquer l'importance de consommer des fruits et légumes de saison et locaux.

Katy CAMUS précise que cela s'inscrit dans les orientations de la restauration municipale.

Laetitia BIEUVELET expose que des séances de dégustation de différents fruits et légumes sont prévues dans le cadre de la semaine du goût, avec une intervention de la diététicienne le 8 novembre pour sensibiliser les enfants aux bienfaits d'une bonne nutrition, variée, y compris au petit déjeuner.

Dominique MOSNIER rappelle qu'il y a un marché toutes les semaines devant l'école. Laetitia BIEUVELET va réfléchir à une action spécifique en liaison avec le marché.

Délibération : (Etant associée au projet, Laetitia Bieuvelet ne prend pas part au vote).

Madame la Maire fait part de la demande de subvention exceptionnelle reçue de l'association « Entrez ! C'est ouvert ! » pour la partie du projet « De la graine à l'assiette » dont elle a la responsabilité financière.

Ce projet se déroulera sur l'ensemble de la scolarité 2022/2023 et concernera deux classes de l'école Paul Vincensini.

Considérant que ce projet s'articule autour de la valorisation des fruits et légumes afin qu'élèves et parents leur accordent une plus grande place dans leur alimentation quotidienne,

Considérant que ce projet va permettre à tous les élèves de l'école de participer à la semaine du goût,

Considérant qu'une conférence de sensibilisation sur l'alimentation sera ouverte au public,

Considérant qu'une demi-journée de formation assurée par une diététicienne permettra de délivrer les connaissances actuelles en nutrition à l'ensemble du personnel scolaire,

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 560 € afin d'aider l'association à équilibrer son budget pour ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix Pour (Mme BIEUVELET n'a pas pris part au vote) :

- Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 560 € à l'association « Entrez ! C'est ouvert ! » pour le projet « De la graine à l'assiette ».
- Dit que la dépense de cette subvention sera imputée sur les crédits qui seront inscrits au compte 6574 du Budget 2022.
- Dit que l'association devra fournir une justification de l'emploi de la subvention et un bilan de ce projet.
- Autorise Madame la Maire à signer tous les documents y afférents.

BUDGET COMMUNAL 2022 - DECISION MODIFICATIVE N° 3

Edith RUCHON explique que les 184 € concernent la restitution de la caution à l'esthéticienne qui cède son fonds de commerce.

Les autres sommes correspondent aux délibérations précédentes qu'il convient de prendre en compte par rapport au budget initialement voté.

Délibération :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision suivante :

	Augmentation sur crédits ouverts	Diminution sur crédits ouverts
D 6574 – Subv fonct personne droit privé	3 060.00 €	
D 022– Dépenses imprévues fonct		3 060.00 €
D 165 – Dépôts et cautionnements recus	184.00 €	
D 2313 – Immos en cours-constructions		184.00 €

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Roger BOITON demande des précisions sur la reconstruction du mur d'enceinte du cimetière. Edith RUCHON explique les travaux réalisés et précise qu'il sera nécessaire de prévoir des réfections ultérieures de l'enceinte du cimetière.

Suite à une demande d'explication de la part de Didier LAROSE, Edith RUCHON indique que l'action du Mouvement des Cuisines Nourricières dure sur 6 mois (d'octobre à mai), avec un groupe de travail comprenant des élus, des parents, des membres de la restauration scolaire, puis diagnostic sur les méthodes de travail, les locaux. Vu la complexité du sujet, il était nécessaire de se faire accompagner, deux personnes nous étant dédiées pour traiter ce sujet important, ce qui motive le coût de la prestation.

Délibération :

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2021-057 en date du 15 novembre 2021 confiant à Mme la Maire des délégations,

Le Conseil Municipal PREND ACTE des décisions suivantes :

- commande d'un montant de 4 141,90 € HT auprès d'ASP pour la fourniture de produits d'entretien utilisés dans les bâtiments communaux.
- commande d'un montant de 3 972 € HT auprès de l'entreprise DURAND pour la reconstruction du mur d'enceinte du cimetière.
- commande d'un montant de 1 029,82 € HT auprès de l'entreprise GASPARINI pour le remplacement d'un chauffe-eau électrique dans l'appartement du gymnase.
- commande d'un montant de 5 310 € HT auprès du Mouvement des Cuisines Nourricières pour un accompagnement sur un projet alimentaire de référence & diagnostic de la restauration scolaire.

Fin de la séance à 20 h 30.

Mme la Maire,
Edith RUCHON



Le secrétaire de séance,
Didier LAROSE

A blue ink signature of Didier Larose.

